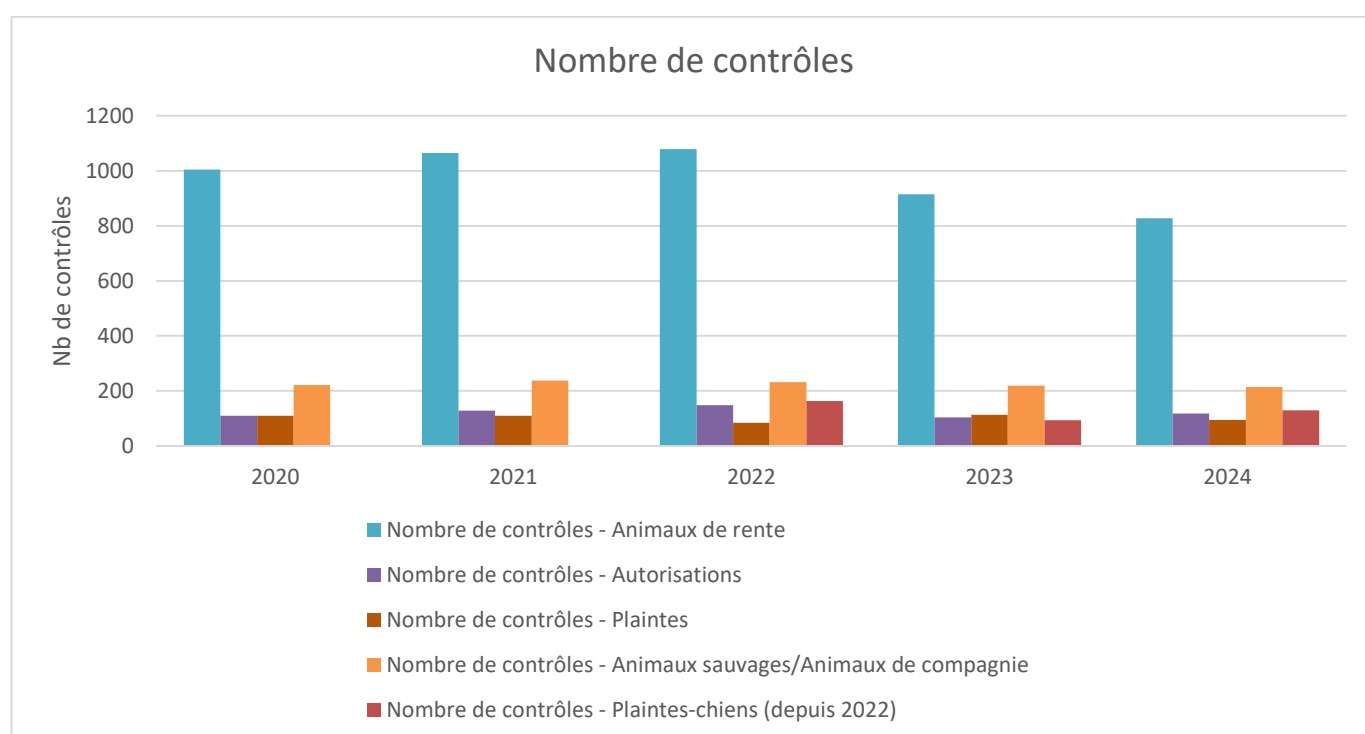


Protection des animaux

Animaux de rente et de compagnie

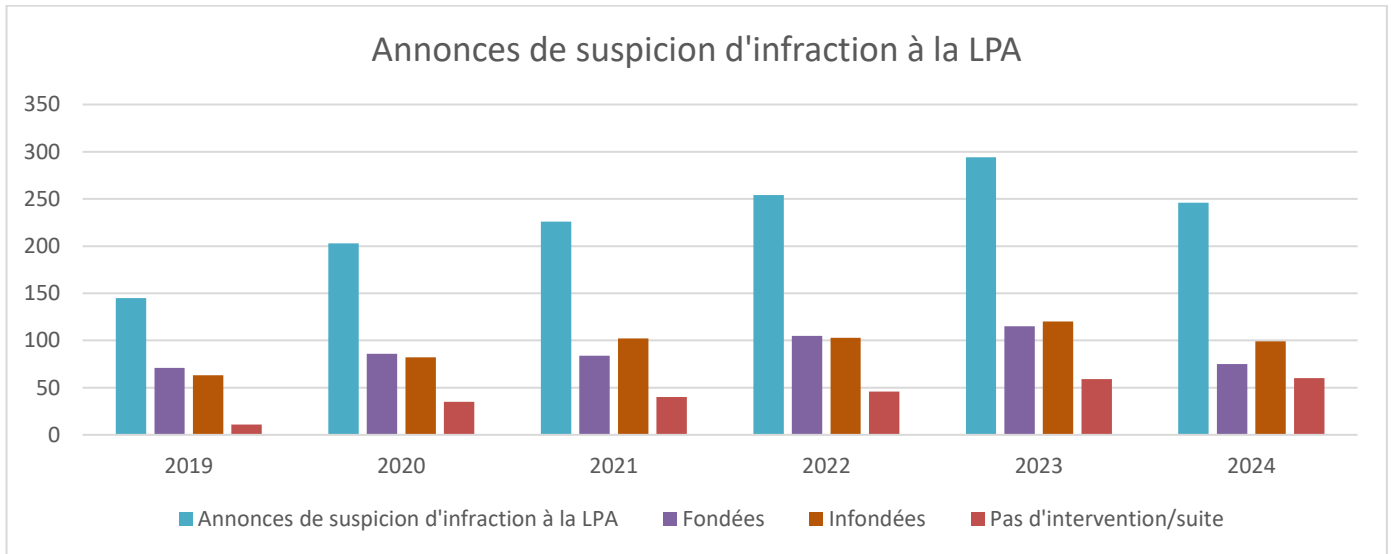
Durant l'année 2024, 827 inspections concernant la surveillance du bien-être des animaux domestiques de rente ont été effectuées. Parmi celles-ci, 81 inspections concernaient des porcs. 77.75 % des contrôles sur exploitation ont été effectués de manière inopinée.

Concernant les animaux sauvages et les animaux domestiques de compagnie, 214 contrôles des conditions de détention ont été réalisés, dont 66.36 % se sont déroulés sans annonce préalable.



246 annonces de suspicions d'infractions à la législation sur la protection des animaux (LPA), 242 demandes d'autorisation pour des manifestations avec des animaux et 157 demandes de permis de construire incluant des infrastructures pour des animaux ont été traitées dans ce secteur. Parallèlement, 75 autorisations de détention ou prise en charge professionnelle d'animaux ont été renouvelées et 12 nouvelles autorisations ont été délivrées.

Au total, le secteur a traité 798 procédures portant sur des animaux de rente ou de compagnie sur l'ensemble de l'année. A noter qu'aucune procédure n'est ouverte lorsque les contrôles de base d'animaux de rente ne présentent aucun manquement.



Expériences sur animaux

Dans le domaine de l'expérimentation animale, la DAVI a examiné, au cours de l'année 2024, 151 nouvelles demandes d'expériences sur animaux. Parmi ces 151 dossiers, 113 présentaient des contraintes pour les animaux et ont donc été soumis à l'évaluation de la Commission pour les expériences sur animaux (CEA), comme le prévoit l'Ordonnance sur la protection des animaux.

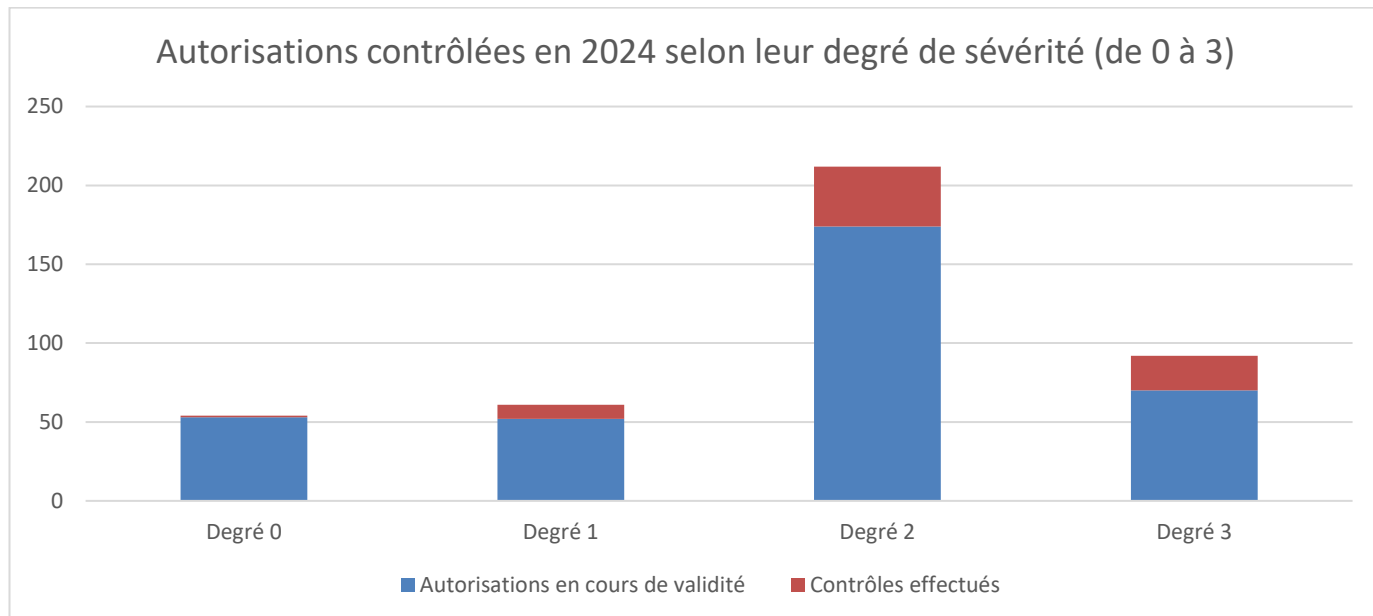
17 demandes soumises auprès d'autres cantons, mais réalisées en partie sur le canton de Vaud, ont également nécessité un examen.

En outre, 502 demandes d'amendement à des autorisations en cours de validité (dites demandes complémentaires) ont été traitées, la plupart d'entre elles ayant trait à des modifications mineures (personnel, validité ou modifications de protocole sans impact sur les animaux). Parmi ces demandes complémentaires, 43 incluaient des modifications ayant un impact sur les contraintes imposées aux animaux et ont donc fait l'objet d'une évaluation par la CEA.

En termes de contrôles, la DAVI et la CEA ont inspecté les 24 animaleries en activité du canton, dont 8 de manière inopinée.

70 contrôles d'expériences, dont 21 n'étaient pas annoncés, ont été effectués en 2024, ce qui correspond à un cinquième des 349 autorisations d'expériences en cours de validité au 31 décembre 2024. Le choix des expériences à contrôler s'est fait, comme le prévoit l'article 216 de l'ordonnance sur la protection des animaux, *selon le degré de contrainte subi par les animaux et selon le nombre d'animaux utilisés, le degré de technicité des expériences et les défauts constatés précédemment*.

Le graphique ci-dessous met en regard le nombre de contrôle et le degré de sévérité (ou de gravité, DG) des expériences (0, 1, 2 ou 3)



Légende :

DG = 0 absence de contrainte : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui n'occasionnent aux animaux ni douleur, ni mal, ni dommage, qui ne provoquent pas d'anxiété et qui ne perturbent pas leur bien-être général

DG1 = contrainte légère : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux des douleurs ou des dommages soit légers et de courte durée, soit qui perturbent légèrement leur bien-être général

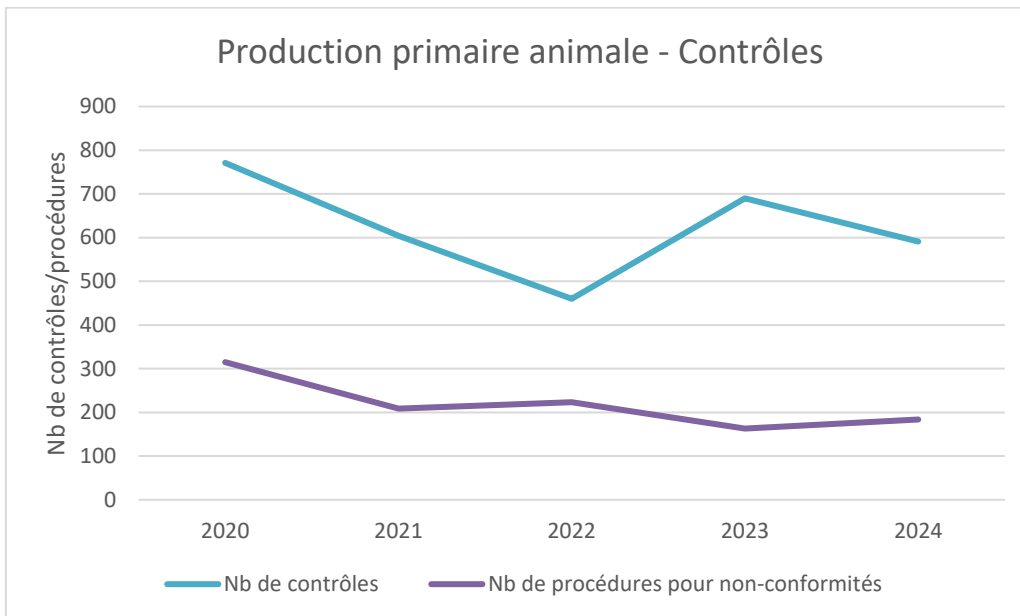
DG 2 = contrainte moyenne : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux des douleurs, des maux ou des dommages soit de degré moyen et de courte durée, soit légers et de durée moyenne à longue, soit une anxiété moyenne de courte durée, soit une perturbation notable et de durée courte ou moyenne de leur bien-être général

DG 3 = contrainte sévère : interventions et manipulations sur des animaux dans un but expérimental qui occasionnent aux animaux soit de grandes douleurs, soit des douleurs d'intensité moyenne et de durée moyenne à longue, soit des maux d'intensité moyenne à grande et de longue durée, soit des dommages importants, soit des dommages de gravité moyenne et de durée moyenne à longue, soit une grande anxiété de longue durée, soit une perturbation notable de leur bien-être général

Sécurité alimentaire et exercice de la médecine vétérinaire

Le canton compte 27 établissements d'abattage ou de traitement de gibier en activité. La DAVI y a effectué 16 inspections. Le contrôle des viandes (ante et post mortem) a concerné 8'919 bovins, 22'160 porcs, 19'073 ovins, 2'406 caprins, et près de 47'000 volailles.

Dans le domaine de la production primaire animale, 591 contrôles ont été réalisés dans les exploitations agricoles, dont 74 sur les alpages. Les non-conformités ont engendré 184 procédures, dont 64 pour des manquements importants, et 10 cas ont été dénoncés à l'autorité pénale au vu de la gravité. Les aquacultures ont fait l'objet de 9 contrôles et 2 procédures mineures. Par ailleurs, 230 ruchers ont été contrôlés, dont 160 ont fait l'objet d'un contrôle complet de production primaire, 14 de contrôles en zone de séquestre due à la loque et 56 de contrôles sanitaires de base. Douze ruchers présentaient des manquements importants, et 24 des manquements mineurs.



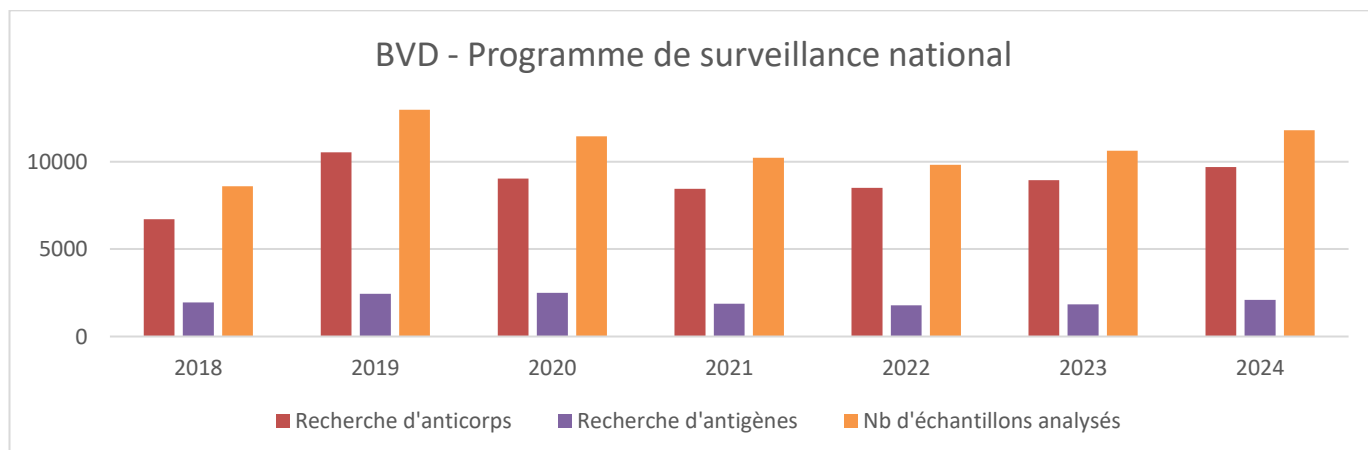
S'agissant d'hygiène dans la production laitière, nous pouvons relever que la DAVI a prononcé 33 décisions de suspensions temporaires de livrer le lait, pour 25 producteurs. Dans 18 cas, il s'agissait d'analyses avec un dépassement du seuil de cellules dans le lait, et dans 14 cas, de la présence de substances inhibitrices. 1 cas résultait de lacunes importantes dans l'hygiène de traite

562 médecins-vétérinaires étaient enregistrés dans le canton de Vaud au 31 décembre 2024, dont 87 avec un siège social hors du canton. En 2024, 33 nouvelles autorisations de pratiquer sous propre responsabilité ont été délivrées. Les entités autorisées à remettre des médicaments vétérinaires (cabinets vétérinaires et commerces zoologiques) ont fait en outre l'objet de 27 contrôles.

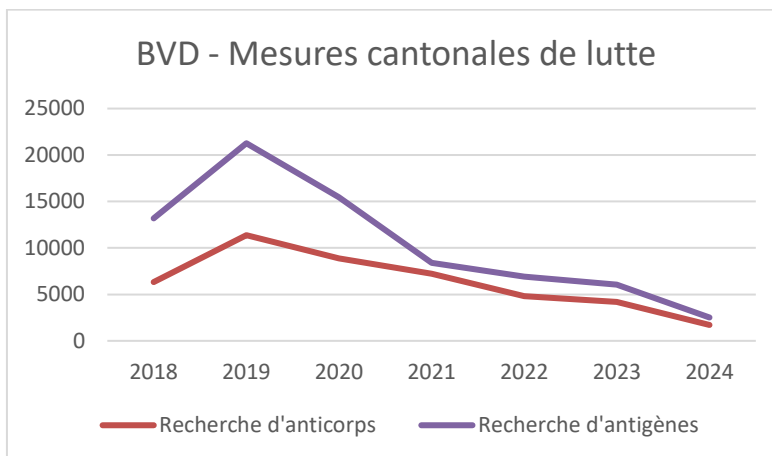
Institut Galli-Valerio

BVD

11796 échantillons ont été analysés dans le cadre du programme de surveillance national pour la diarrhée virale bovine (BVD), soit 9695 recherches d'anticorps et 2101 recherches d'antigènes par ELISA ou PCR.



Pour les mesures de lutte contre la BVD, 1712 échantillons ont été analysés avec recherche d'anticorps et 2514 avec recherche d'antigènes, pour un total de 4226 échantillons. Dans le cadre des expositions, 50 échantillons ont été analysés quant à la présence d'anticorps et 1372 quant à la recherche d'antigènes. 65 recherches d'anticorps et 105 recherches d'antigène ont été faites suite à des importations.



Piétin, RiBeS, IBR, Brucellose, Fièvre catarrhale ovine, Avortements

Le programme national de lutte contre le piétin a débuté fin 2024. Il s'agit d'endiguer cette maladie des moutons qui provoque une inflammation des onglons. Entre octobre et décembre, 1974 échantillons ont été testés.

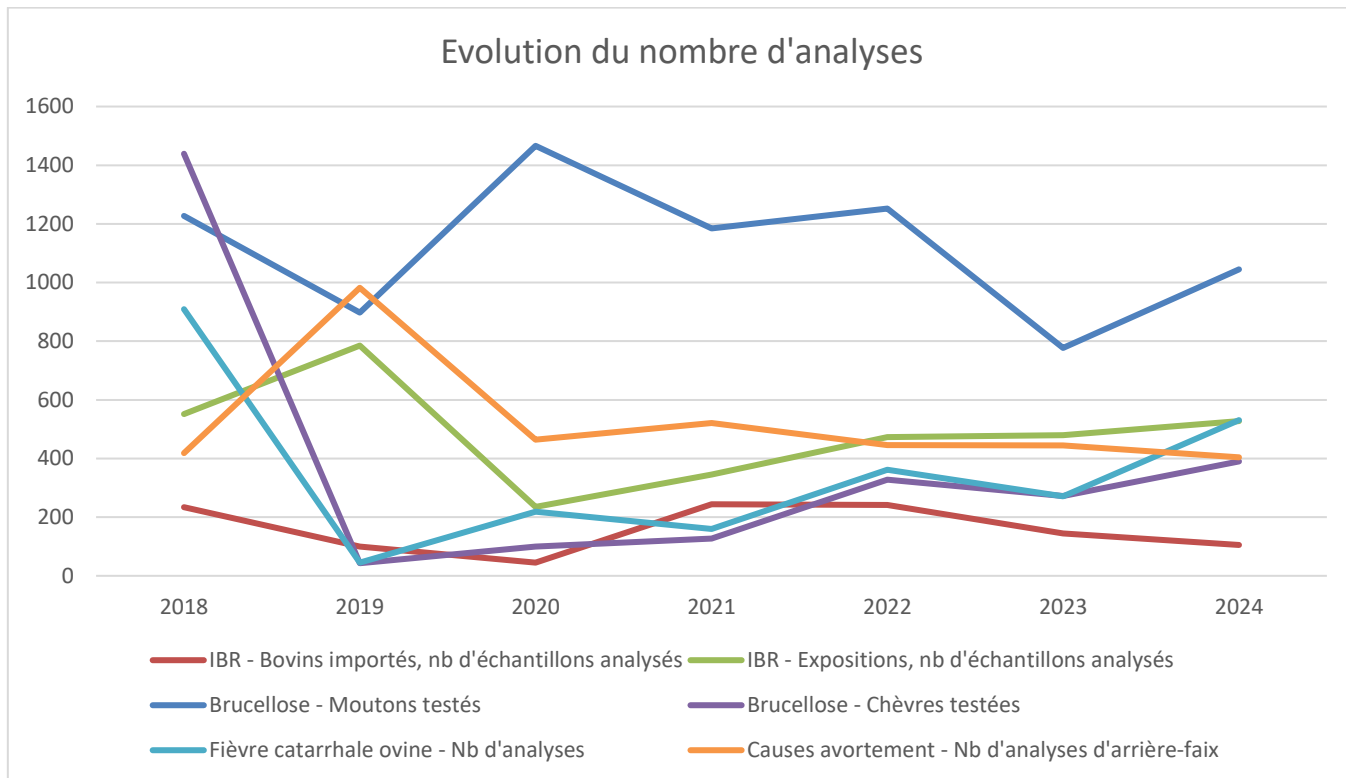
Le laboratoire a participé à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec des échantillons provenant des différents abattoirs vaudois, valaisans, genevois, neuchâtelois et jurassiens. Dans ce cadre, 2086 échantillons ont été testés.

De plus, 105 analyses portant sur la recherche d'IBR ont été réalisées sur des bovins importés et 527 sur des bovins participant à des expositions.

1045 moutons et 390 chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose.

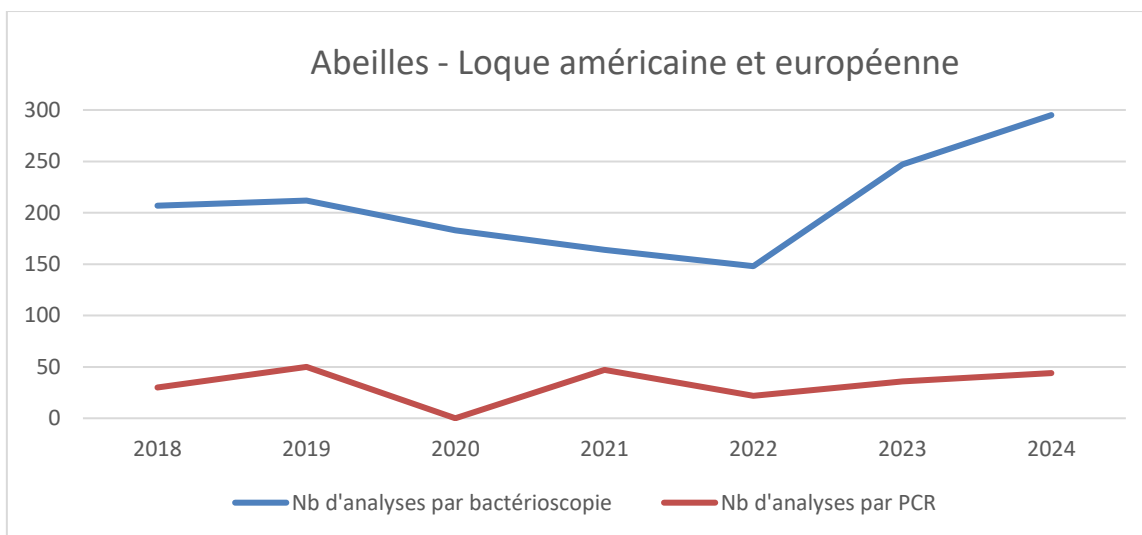
Au retour de pacage de bovins vaudois en provenance de France, soit entre octobre et décembre, 531 analyses de sang pour le dépistage de la fièvre catarrhale ovine (FCO) ont été réalisées par l'IGV. Concernant la lutte contre la FCO, 372 analyses BTV ont été réalisées. Sur les animaux présentant des symptômes suspects, 55% se sont révélés positifs.

404 analyses d'arrière-faix relatifs à la recherche des causes d'avortement ont été réalisées.



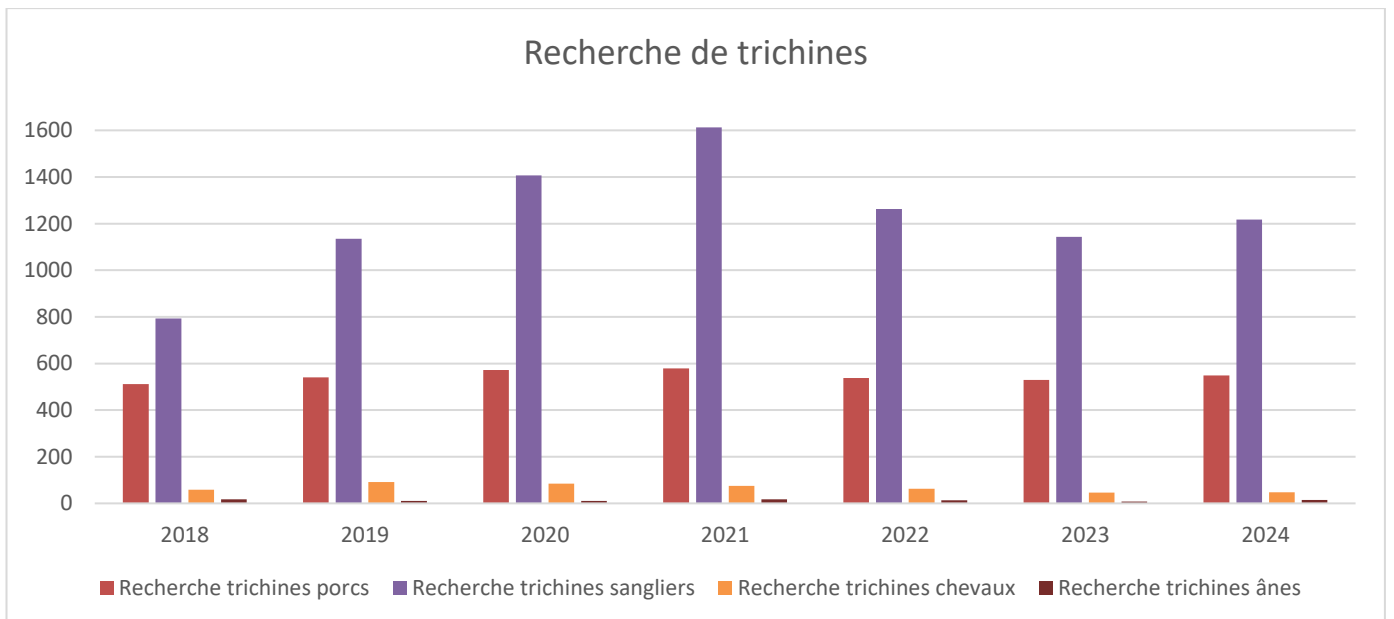
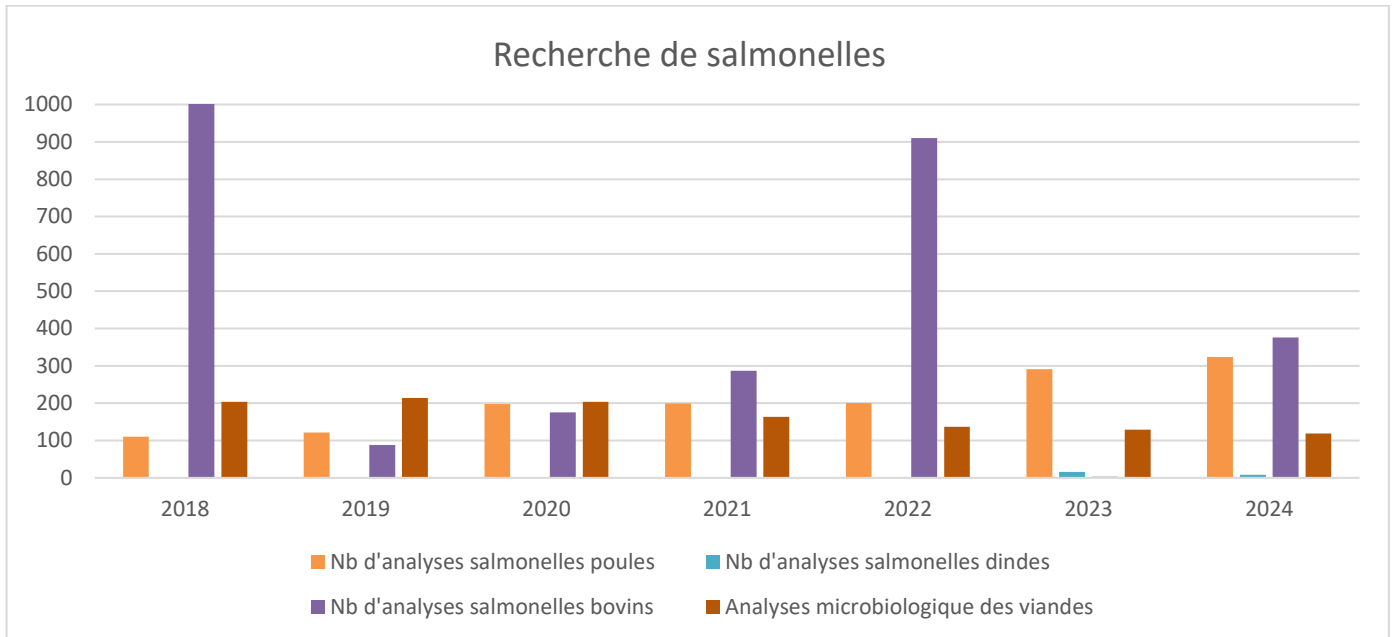
Abeilles

S'agissant des abeilles, le laboratoire a analysé 295 couvains par bactérioscopie pour recherche des loques américaine et européenne et 44 lots d'abeilles par PCR pour recherche de la loque européenne.



Salmonelles - Trichines

Dans le cadre de la protection du consommateur, le laboratoire a analysé 332 échantillons (324 poules et 8 dindes) pour le dépistage de salmonelles dans les troupeaux de volailles, 376 recherches de salmonelles chez les bovins et 119 analyses microbiologiques des viandes. Une recherche de trichines a été effectuée sur 549 lots de carcasses de porcs (entre 1 et 10 porcs par lot), 1217 sangliers, 48 chevaux et 14 ânes.



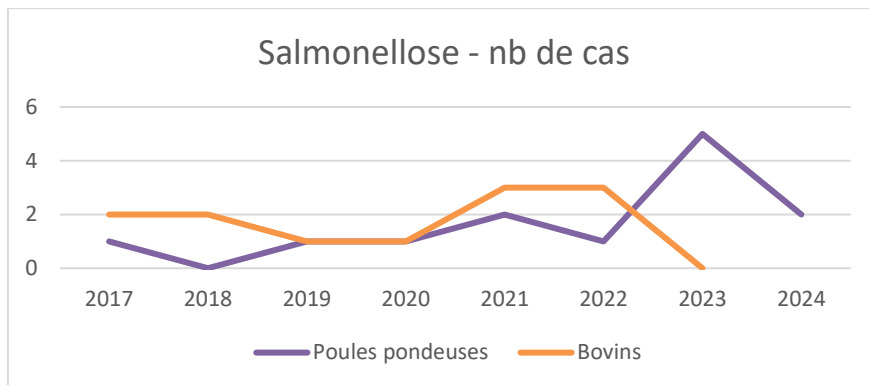
Antibiogrammes

59 antibiogrammes ont été réalisés dont 51 suite à des mammites chez les bovins.

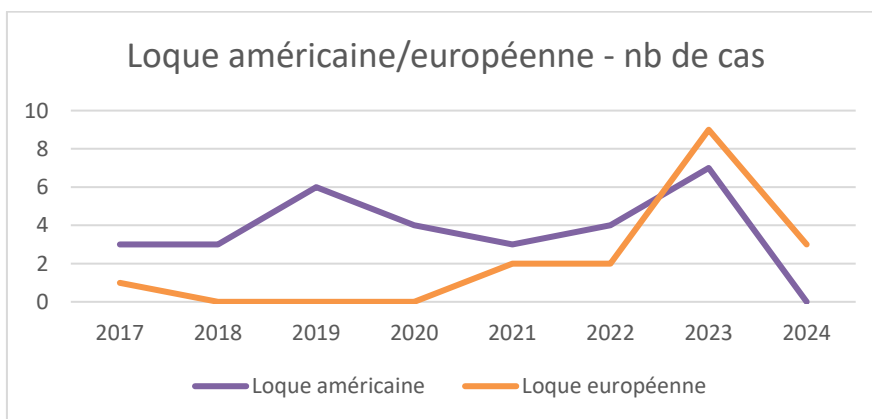
Santé animale

2024 a été profondément marquée par la flambée des cas de fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue). Du 26 août à fin décembre, 2101 exploitations suisses ont été touchées. Pour le canton de Vaud, ce ne sont pas moins de 85 exploitations bovines et 16 exploitations ovines qui ont été touchées, soit par le sérotype BTV-8 (77 bovins, 15 ovins) soit par le sérotype BTV-3 (8 exploitations bovines, 1 exploitations ovines).

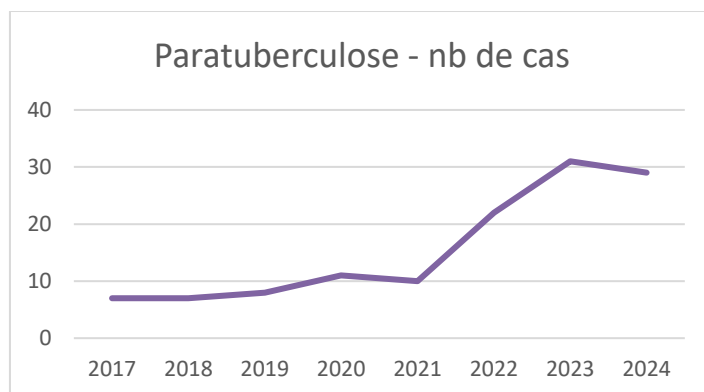
Deux (2023 : 5) exploitations de poules pondeuses et 1 (0) exploitation bovine ont été touchées par la salmonellose et assainies.



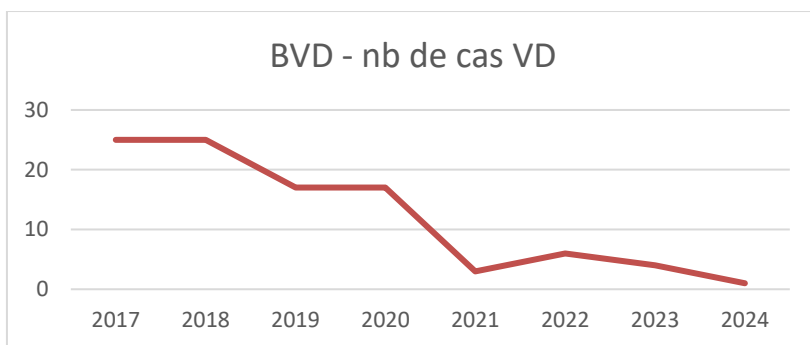
En apiculture, aucun (7) cas de loque américaine des abeilles et 3 (9) de loque européenne, chez autant d'apiculteurs, ont été découverts et traités.



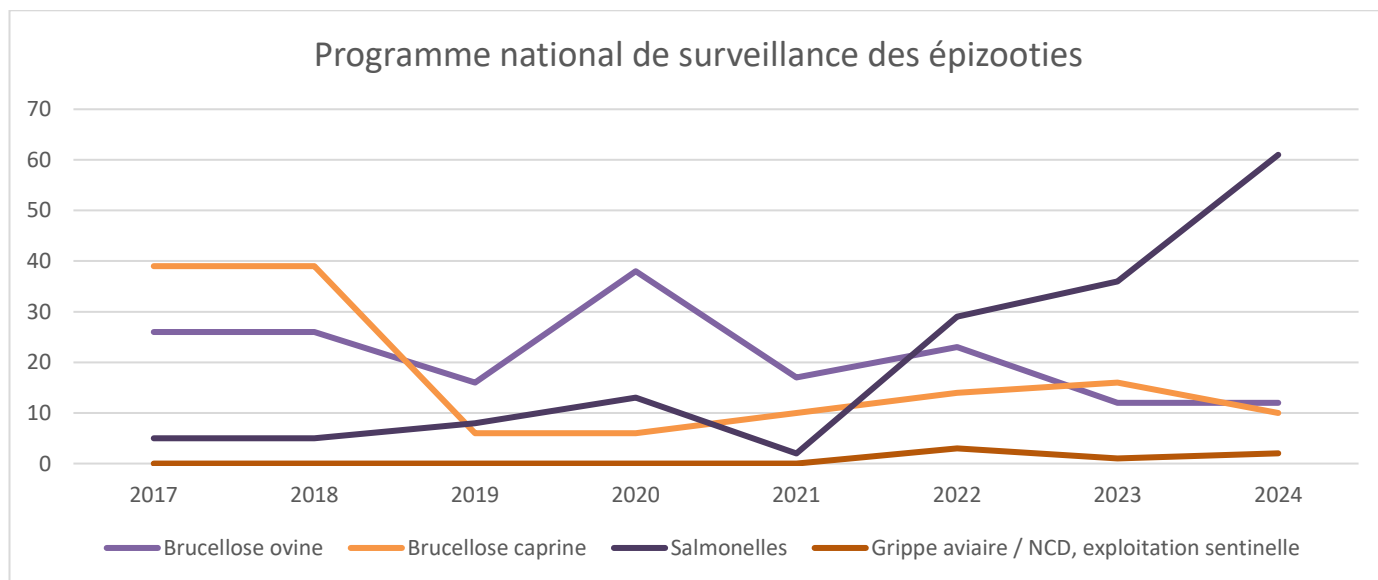
Vingt-neuf (31) cas de paratuberculose ont été diagnostiqués chez des bovins de 23 exploitations et un (0) cas chez une chèvre. L'élimination des animaux contaminés et les mesures sanitaires prévues ont été ordonnées.



S'agissant de la diarrhée virale bovine (BVD), le programme national de surveillance a permis de mettre en évidence 1 (4) cas d'infection vaudois. En 2024, l'ensemble du troupeau vaudois a été contrôlé quant à la présence de BVD. Cela représente 657 (673) exploitations laitières, par le lait, et 1121 (1212) exploitations non laitières, par échantillons de sang pris à la ferme pour 614 (593) exploitations et/ou dans un abattoir pour 359 (530) exploitations. Ceci représente 870 (993) mandats vétérinaires pour 8'673 (13'828) analyses BVD.



Concernant le programme national de surveillance des épizooties, de nombreuses maladies sont surveillées grâce à des prélèvements faits aux abattoirs selon les instructions de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Des exploitations ont cependant été contrôlées in situ : 12 (15) à l'égard de la brucellose ovine, 10 (16) à l'égard de la brucellose caprine, ce qui représente 222 (361) échantillons de sang dans le canton de Vaud. De plus, 61 (36) prélèvements officiels de surveillances des salmonelles ont été réalisés dans des exploitations avicoles et 2 (1) ont été contrôlées en tant qu'exploitation sentinelle pour la grippe aviaire et la maladie de Newcastle.

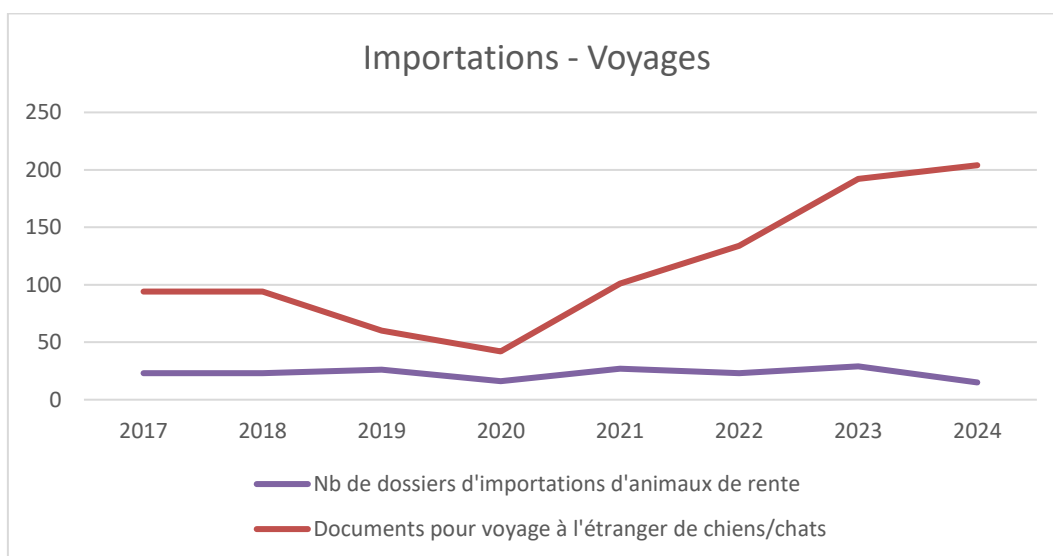


Relevons qu'aucun (10) prélèvement sur des oiseaux sauvages ne s'est révélé positif au virus de la grippe aviaire en 2024.

15 (29) dossiers d'importations d'animaux de rente ont été clos, soit :

- 6 (18) dossiers pour 12 (96) bovins : provenant tous de France,
- 4 (5) dossiers pour 83 (47) ovins provenant de France,
- 4 (4) dossiers pour des volailles de ponte correspondant à 51'950 (48'070) individus de France, Espagne et Pays-Bas,
- 1 (1) dossier concernant des reines (abeilles), importées du Danemark,

Notons également la validation de 204 (192) documents pour le voyage de chiens ou de chats, ou de lapin (1) vers des pays hors Union européenne.



Différents dossiers d'autorisation pour des entreprises de transport ou d'hygiénisation de sous-produits animaux ont également été traités.

La première saison de la campagne nationale de lutte contre le piétin dans les troupeaux de moutons a débuté le 1^{er} octobre. Fin 2024, 41 % (235) des 571 troupeaux à contrôler avaient été prélevés, ce qui représente 382 analyses avec une prévalence de 14.5 %.

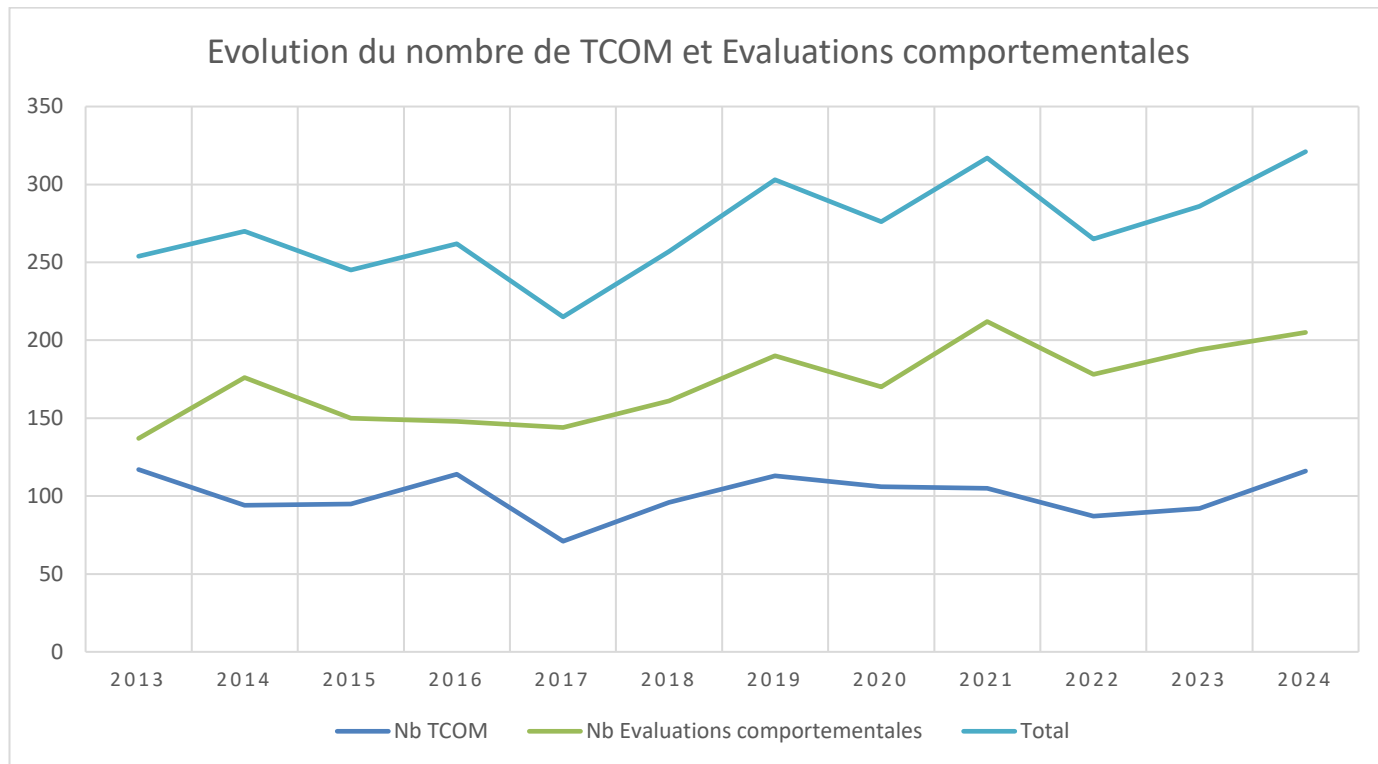
Police des chiens

Ce secteur a traité 775 dossiers.

Ils concernaient notamment 86 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD (Chiens potentiellement dangereux), 653 cas de morsures sur humains et sur animaux et 1 cas de comportement agressif. A ces dossiers s'ajoutent 5 cas de chiens errants sur le domaine public.

Nous pouvons relever que 1 cas de morsures sur animaux et 2 cas sur humains sont attribués à des CPD. En parallèle, nous avons un total de 695 morsures par des chiens non listés. Parmi ces 695 morsures, 237 ont été faites sur humains et 216 sur animaux. En outre, pour 242 morsures, le chien à l'origine de l'agression n'a pas été identifié.

Par ailleurs, 116 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 205 évaluations comportementales ont été effectués par le service.



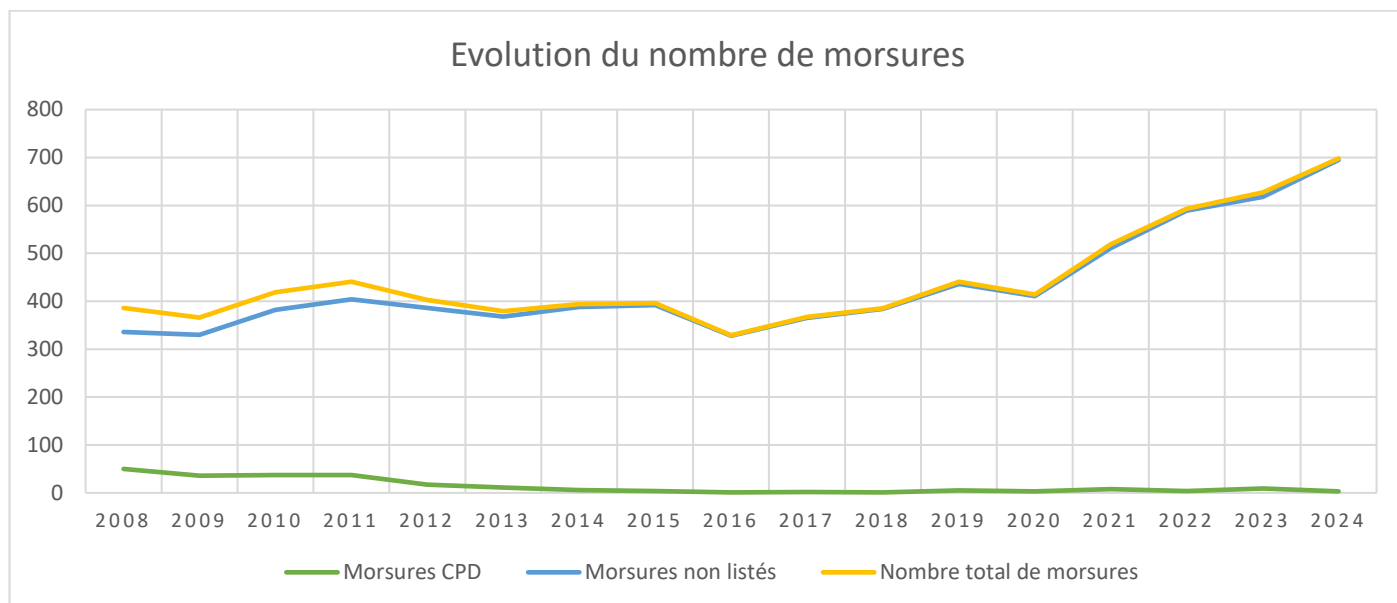
45 demandes d'autorisation pour dispenser des cours d'éducation canine ont été octroyées et 46 demandes de renouvellement d'autorisation.

Concernant la LPOIC, 7 euthanasies ont été ordonnées par la DAVI en 2024.

Enfin, 292 inspections ont été effectuées, soit 130 concernant la législation sur la protection des animaux, 110 afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique, 12 concernant les importations, 9 contrôles d'élevages, 11 contrôles de pensions et 20 contrôles d'éducateurs canins.

Comparatif du nombre de morsures entre 2023 et 2024

Nombre de morsures	2023	2024	Variation 2023-2024
Morsures par des chiens non listés sur humains	239	237	- %
Morsures par des chiens non listés sur animaux	234	216	- 8 %
Morsures par chiens inconnus	145	242	+ 67 %
Morsures totales par chiens non listés	618	695	+ 12 %
Morsures par CPD sur humains	4	2	- 50 %
Morsures par CPD sur animaux	5	1	- 80 %
Morsures totales par CPD	9	3	- 67 %
Total des morsures	627	698	+ 11 %



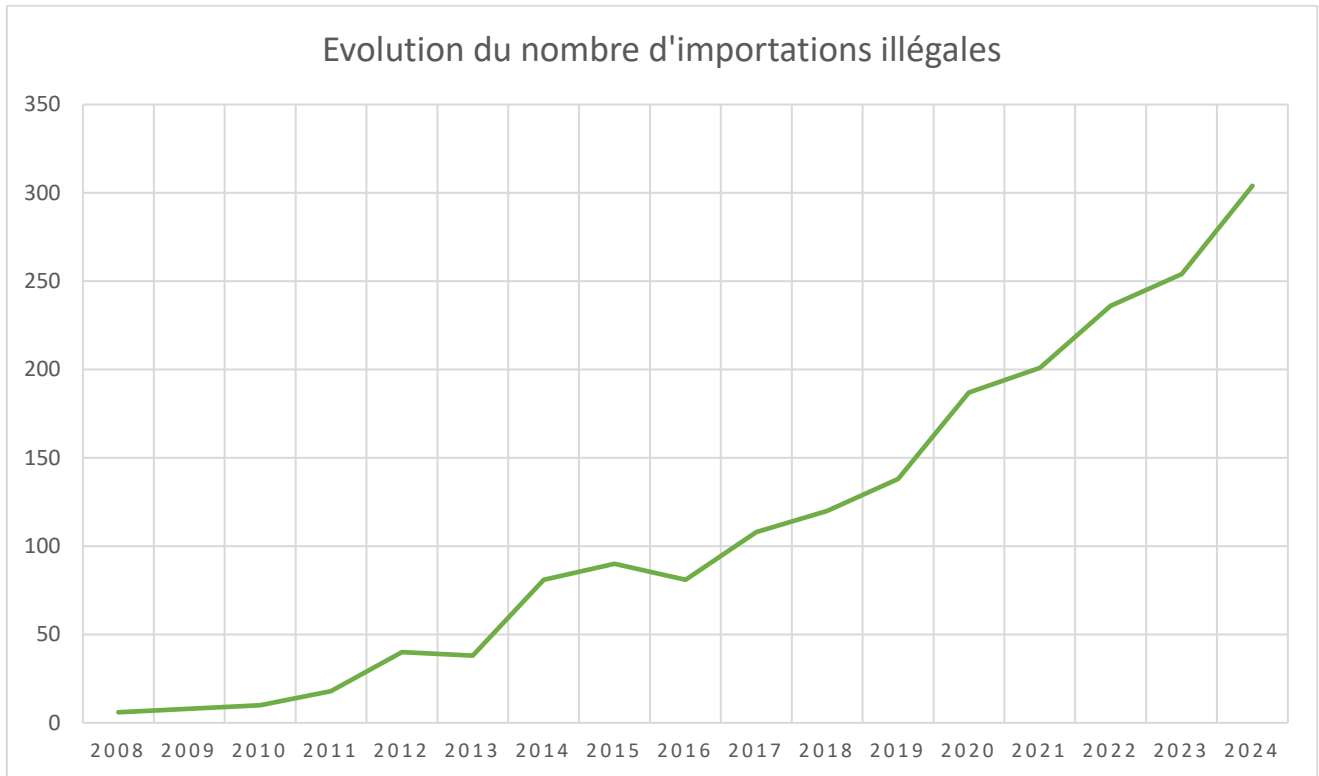
Santé animale – Importations illégales

304 importations illégales ont été traitées (254 en 2023). 216 cas impliquaient des chiens, 86 concernaient des chats et 2 des furets.

Les importations illégales ont donc augmenté de 20 % entre 2023 et 2024.

On considère comme illégale, toute importation ne remplissant pas les exigences sanitaires, notamment à l'égard de la rage. La rage étant une zoonose mortelle, des mesures préventives sur les animaux n'offrant pas les garanties permettant de les déclarer indemne de rage sont nécessaires. En fonction du pays de provenance et du risque qu'il représente quant à la rage, les mesures peuvent aller de la simple surveillance vétérinaire, à l'euthanasie de l'animal.

Importations illégales	2023	2024	Variation 2022-2023
Chiens	206	216	+ 5 %
Chats	46	86	+ 87 %
Total des importations illégales	254	304	+ 20 %



Evolution du nombre de chiens sur le canton de Vaud entre 2016 et 2024

Le nombre de chiens présents sur le canton de Vaud est en constante augmentation depuis des années. Il culmine à 59'200 fin 2024.

